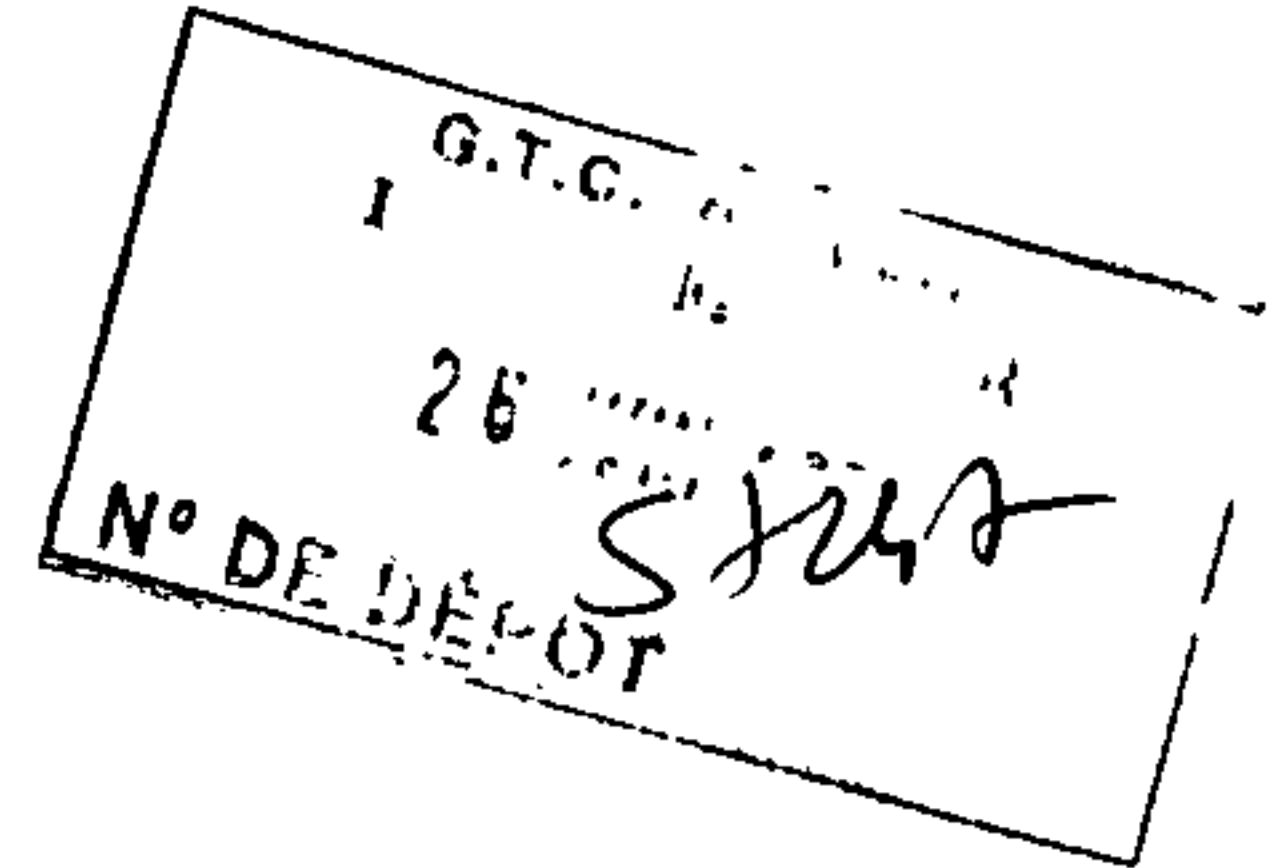


0705 24886

AB PROJECT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 €
Siège social : 56, rue de LABORDE - 75008 PARIS
Siret 484887211 00015 - APE741G

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} MARS 2008**



L'an DEUX MILLE HUIT,
Le 1^{er} JUIN,
A 14 HEURES,

Les associés de AB PROJECT, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, divisé en 1.000 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 56, rue de LABORDE - 75008 PARIS sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

La société RED LEMON, associée titulaire de: 1.000 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean DUMESNIL, gérant non associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission du gérant en fonction
- Nomination d'un nouveau gérant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

7

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, accepte la démission de Jean DUMESNIL de ses fonctions de gérant et lui donne quitus de sa gestion à la date d'aujourd'hui.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de nommer

Mademoiselle Hélène GAYAUDON
Née le 25/04/1975 à Paris 14ème
Demeurant 6, rue de Poissy - 75005 Paris
Célibataire
de nationalité Française

en qualité de gérant et selon les conditions que prévoient les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide que la gérance ne sera pas rémunérée.

Le gérant aura droit également au remboursement des frais qu'il exposera dans l'intérêt de la société et dans le cadre de son mandat, sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.



Le gérant
Monsieur Jean DUMESNIL

